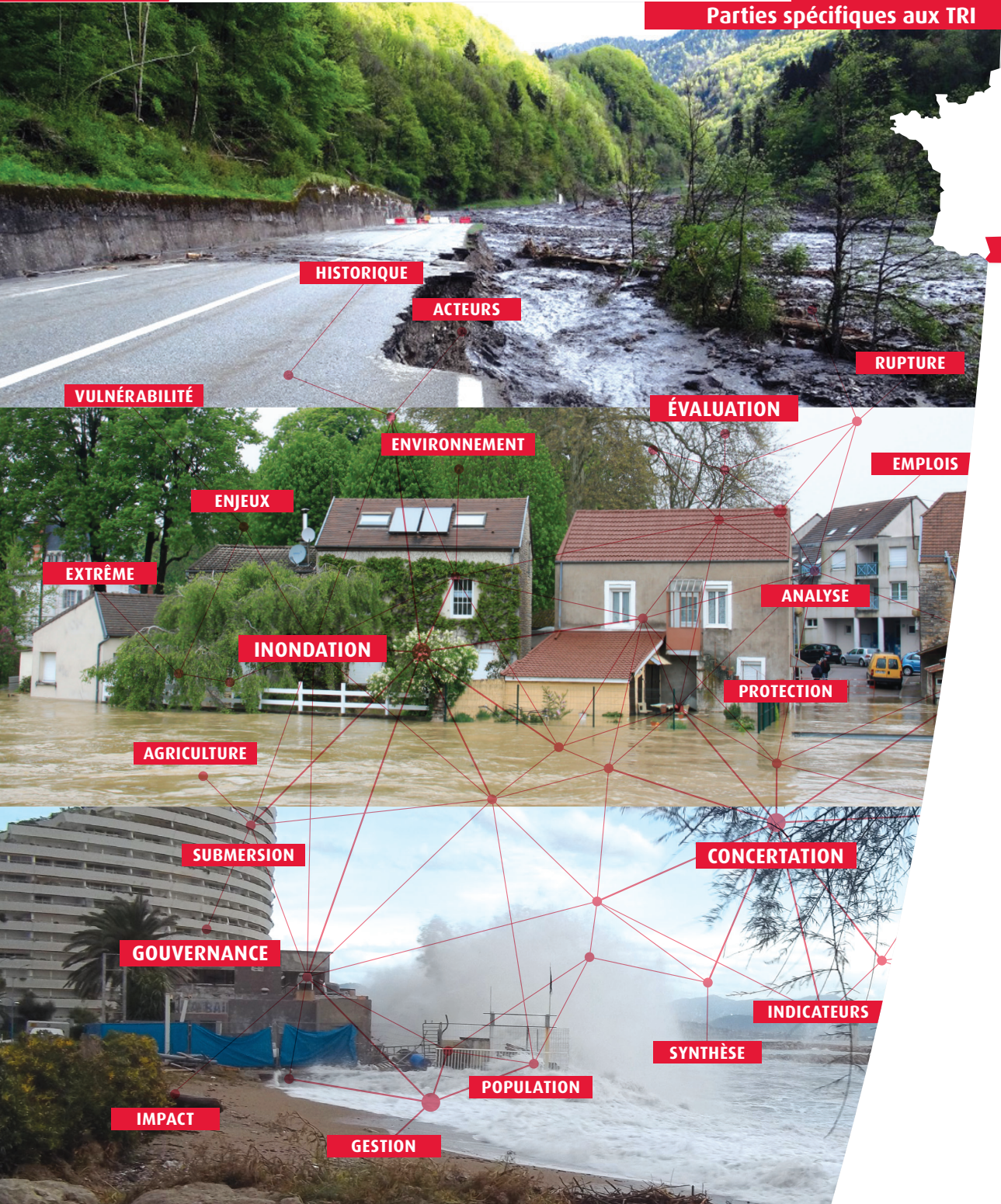


Plan de Gestion des Risques d'Inondation 2016-2021

Bassin Rhône-Méditerranée

VOLUME 2

Parties spécifiques aux TRI





SOMMAIRE

TERRITOIRES À RISQUE IMPORTANT D'INONDATION DES BASSINS VERSANTS DE LA SAÔNE ET DU DOUBS	15
TRI de Belfort - Montbéliard	16
1 - Présentation du TRI	16
2 - État des démarches en cours au regard des principaux leviers de la politique de gestion des risques d'inondation	22
3 - Synthèse des objectifs pour la stratégie locale	24
TRI du Dijonnais	28
1 - Présentation du TRI	28
2 - État des démarches en cours au regard des principaux leviers de la politique de gestion des risques d'inondation	33
3 - Synthèse des objectifs pour la stratégie locale	33
TRI du Chalonnais et du Mâconnais	36
1 - Présentation du TRI	36
2 - État des démarches en cours au regard des principaux leviers de la politique de gestion des risques d'inondation	44
3 - Synthèse des objectifs pour la stratégie locale	45



TERRITOIRES À RISQUE IMPORTANT D'INONDATION DES BASSINS VERSANTS DE LA SAÔNE ET DU DOUBS

TRI **BELFORT - MONTBÉLIARD**

TRI **DIJONNAIS**

TRI **CHALONNAIS - MÂCONNAIS**



Crue de l'Ouche à Longvic (21)
mai 2013 - Crédit : DDT21



Crue de la Saône à Marnay (70)
mars 2001 - Crédit : EPTB Saône-Doubs



Crue de la Saône à Cendrecourt (70)
décembre 2011
Crédit : DREAL Bourgogne-Franche-Comté

TRI DE BELFORT - MONTBÉLIARD

1 Présentation du TRI

Périmètre du TRI - Carte de situation des communes concernées



Description du TRI

→	Type d'aléa (à l'origine de l'identification du TRI)	Débordements de cours d'eau pour : - <i>la Savoureuse</i> - <i>le Doubs</i> - <i>l'Allan</i> - <i>l'Allaine</i> - <i>la Bourbeuse</i>
→	Région	Franche-Comté
→	Départements	Doubs et Territoire-de-Belfort
→	Composition administrative	Intercommunalités Communauté d'agglomération belfortaine (CAB), pays de Montbéliard agglomération (PMA) Communes Allenjoie, Arbouans, Audincourt, Badevel, Bart, Bavans, Bethoncourt, Brognard, Courcelles-les-Montbéliard, Dambenois, Dampierre-les-Bois, Dasle, Etupes, Exincourt, Fesches-le-Chatel, Grand-Charmont, Hérimoncourt, Mandeure, Mathay, Montbéliard, Nommay, Sainte-Suzanne, Seloncourt, Sochaux, Taillecourt, Vanlentigney, Vandoncourt, Vieux-Charmont, Voujeaucourt, Andelnans, Argiesans, Balliviers, Belfort, Bermont, Botans, Bourogne, Charmois, Chatenois-les-Forges, Chevremont, Cravanche, Danjoutin, Denney, Dorans, Eloie, Essert, Evette-Salbert, Meroux, Mezire, Morvillars, Moval, Offemont, Perouze, Roppe, Sermamagny, Sevenans, Trevenans, Valdoie, Vétrigne, Vezelois et Buc, Banvillars, Ucerey depuis janvier 2013
→	Population/part de la population en EAIP	89 875 habitants en EAIP, soit 42,4 % de la population permanente
→	Emplois/part des emplois en EAIP	68 408 emplois en EAIP, soit 65,2 % des emplois
→	Dates des principaux événements du passé	Crue de 1990 (crue proche de la crue centennale - 180 M€ de dégâts), février 1999, décembre 2001, mars 2006, août 2008.
→	Spécificité du territoire	Ce secteur est la zone à risques la plus significative de la région Franche-Comté. Cette poche d'enjeux est localisée sur un nœud hydrographique complexe, dont le tronçon vosgien (Savoireuse) a la caractéristique de réagir avec rapidité (caractère semi-torrentiel), en particulier lors de la fonte des neiges (Février-Mars). Les phénomènes karstiques sont également présents et peuvent générer des crues rapides en toutes saisons à l'occasion de fortes pluies type orage. Un certain nombre de dispositifs de protection contre les crues a été construit (digues et barrages -B- de ralentissement dynamique) à l'amont des zones urbaines. En décembre 2001, une série d'ouvrages sur la Savoureuse a connu une rupture conséquente.

Principaux résultats de la cartographie du TRI

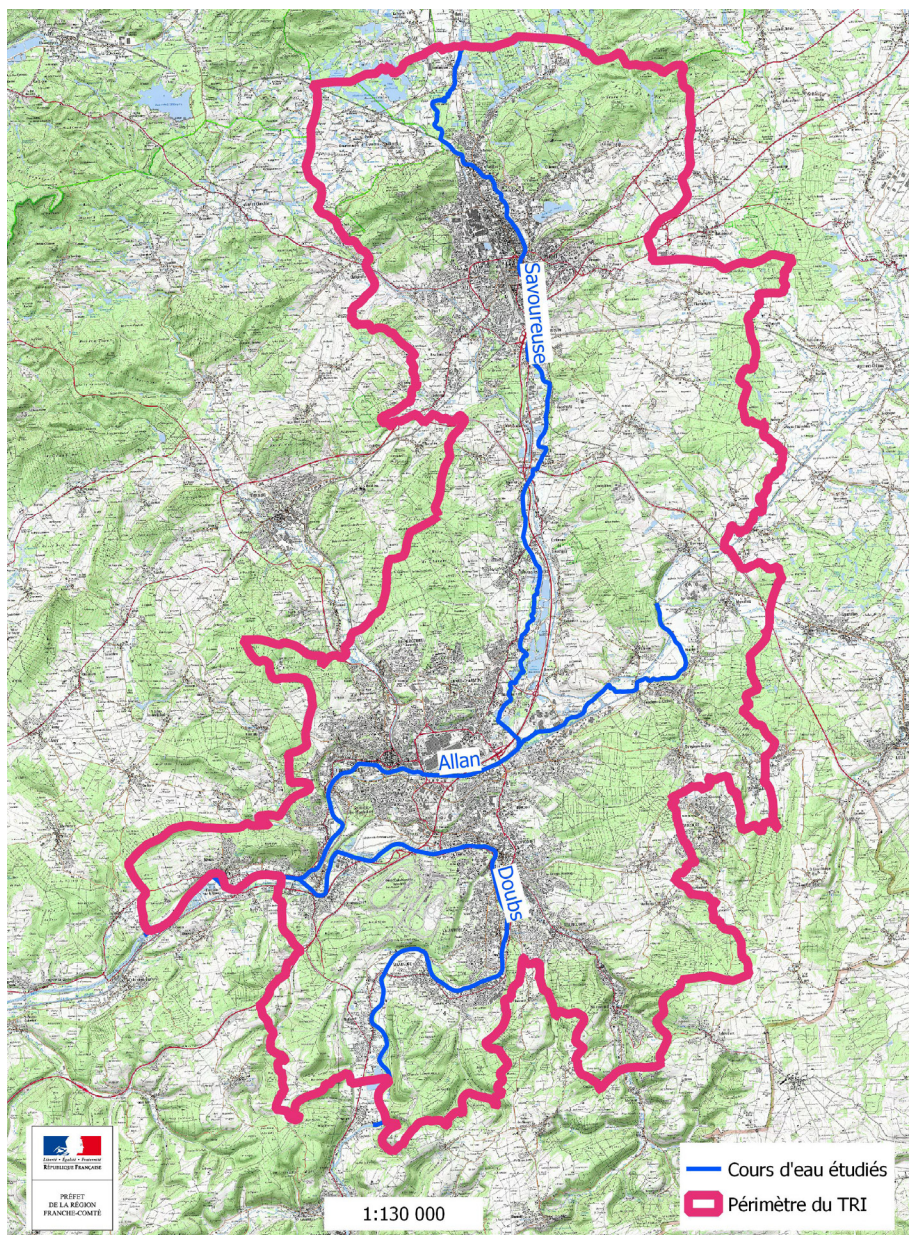
Le 20 décembre 2013, le préfet coordonnateur de bassin a arrêté la cartographie de ce TRI suite à une consultation des parties prenantes de deux mois qui a été menée entre le 15 septembre et le 15 novembre 2013.

Cours d'eau cartographiés

Les phénomènes d'inondation identifiés comme prépondérants sur le TRI de Belfort-Montbéliard concernent les débordements de la Savoureuse, du Doubs, de l'Allan, de la Bourbeuse et de l'Allaine. Pour chacun de ces tronçons, la carto-

graphie des 3 scénarios (fréquent, moyen et extrême) est systématiquement requise. Ainsi, l'Allaine, la Bourbeuse, la Lizaine, la Feschotte, le Gland et le Rupt n'ont pu être cartographiées alors que des enjeux sont présents à proximité : l'état des connaissances actuelles des phénomènes d'inondations ne permettant pas d'en établir une cartographie répondant aux exigences de la directive Inondation et les tronçons concernés au sein du TRI cumulent un faible linéaire.

Les études en cours (révision PPRI) et à venir (SLGRI) permettront de compléter la connaissance pour le prochain cycle d'évaluation du risque.

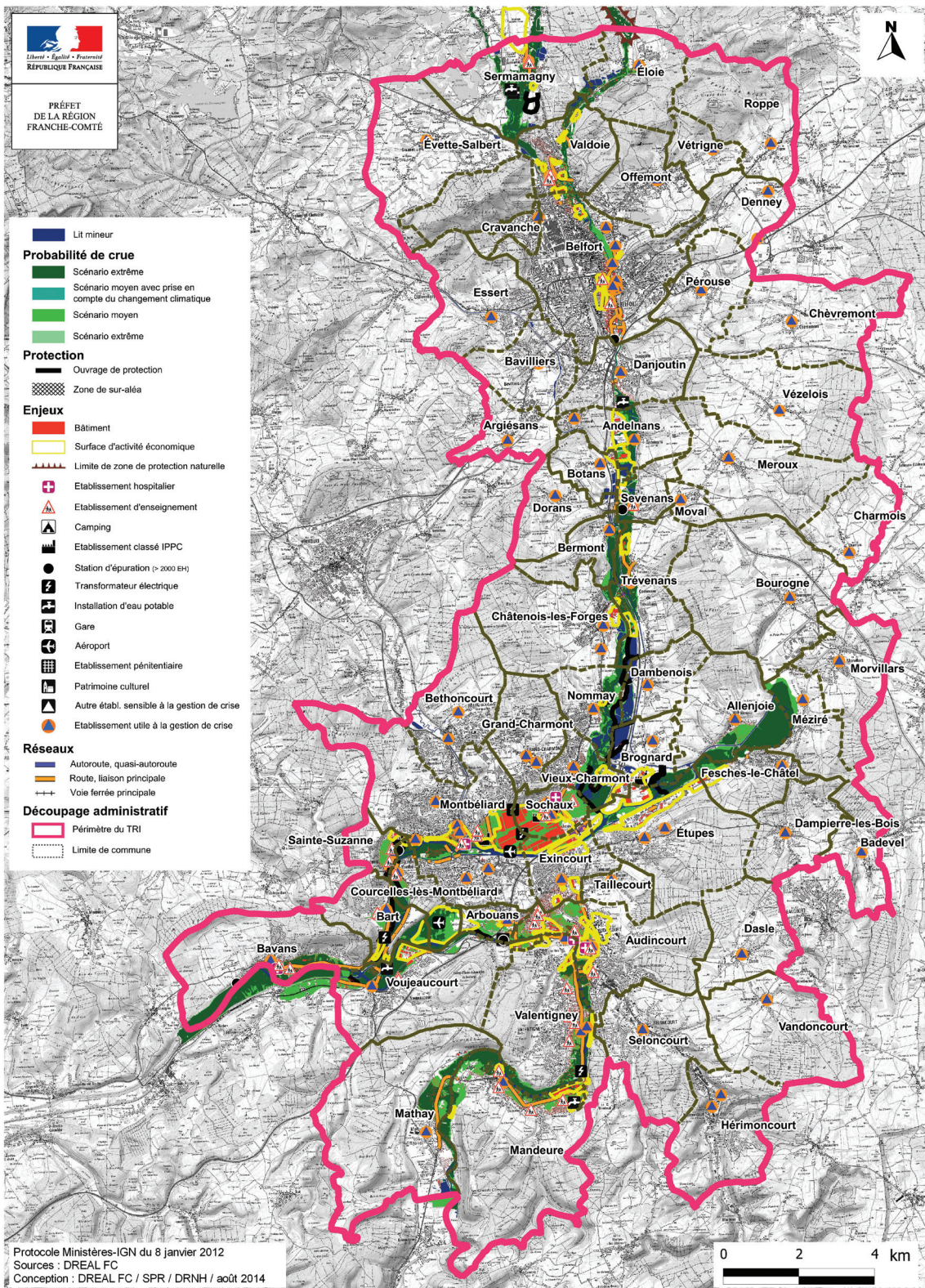


TRI de Belfort Montbéliard

Cours d'eau étudiés pour la cartographie

↳ **TRI de Belfort - Montbéliard**

Carte de risque
Débordement de cours d'eau



Synthèse des cartes de risque du TRI

Ce territoire est fortement peuplé pour une région à dominante rurale. La densité y est bien supérieure à la moyenne française avec 248 habitants par km². Le secteur de l'aire urbaine de Belfort-Montbéliard est marqué par une dynamique d'expansion urbaine forte. C'est le pôle économique important et historique de la région, car le territoire porte en lui une aventure industrielle hors du commun, intimement liée au développement de l'automobile de Peugeot et également Alstom. Il est manifeste que la fragilité actuelle du secteur économique serait accrue si une inondation majeure venait à se produire entraînant des dégâts aux outils productifs mais surtout des journées de chômage technique, pouvant faire basculer l'activité économique. Il est donc nécessaire d'améliorer la résilience du territoire en combinant en même temps perspectives d'aménagement et gestion des risques.

Les cartes de risque du TRI sont consultables et téléchargeables sur le site internet du bassin :

<http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/gestion/inondations/cartes/belfort.php>

L'analyse des cartes de risques d'inondation apportent des estimations de la population permanente et des emplois dans les différentes surfaces inondables, au sein de chaque commune du TRI. Le tableau ci-dessous apporte une synthèse de cette évaluation à l'échelle du TRI. En outre, ces résultats sont complétés par une comparaison de ces résultats avec la population communale totale et la population saisonnière moyenne.

Habitants permanents en 2010	212 727		
Taux d'habitants saisonniers	0,03		
Scénario	Fréquent	Moyen	Extrême
Habitants permanents en zone inondable	6 050	21 050	37 550
Emplois en zone inondable*	2 250	23 400	38 250

* Il s'agit du nombre d'emplois moyens en zone inondable (moyenne de la fourchette min et max).

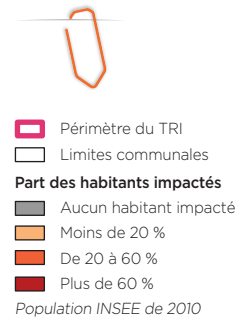
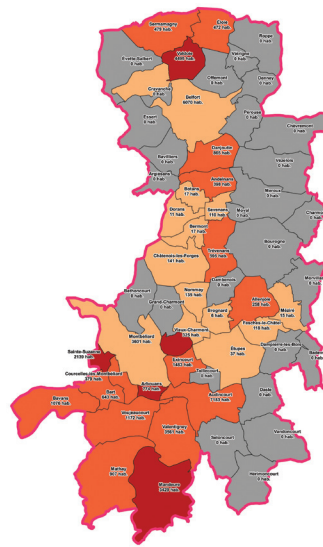
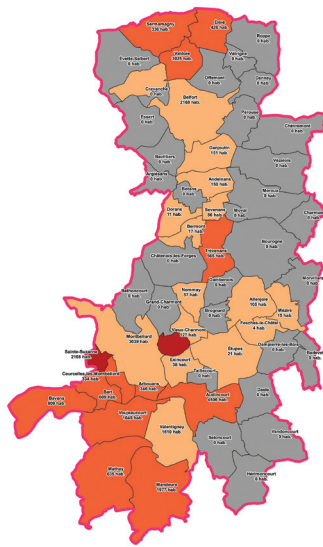
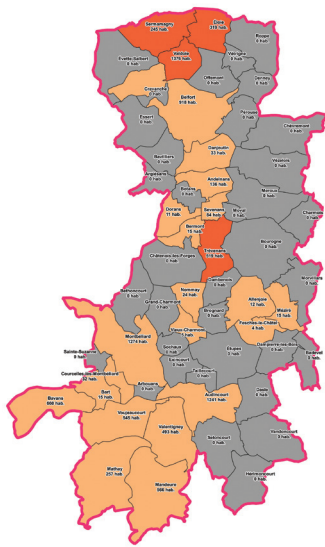
Les cartes ci-dessous présentent la répartition communale des habitants et des emplois en zone inondable pour chacune des 3 occurrences de crues cartographiées.

↘ **TRI de Belfort - Montbéliard**
Débordement de cours d'eau
Indicateurs - **Part des habitants impactés**

↘ SCÉNARIO FRÉQUENT

↘ SCÉNARIO MOYEN

↘ SCÉNARIO EXTRÊME

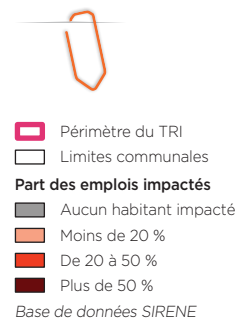
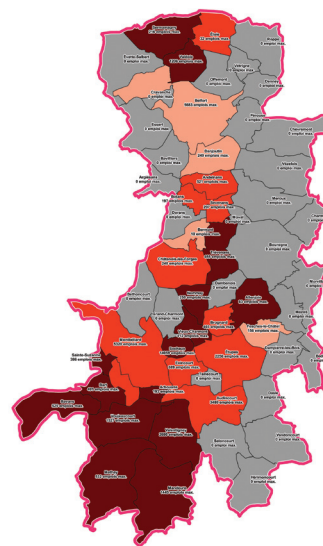
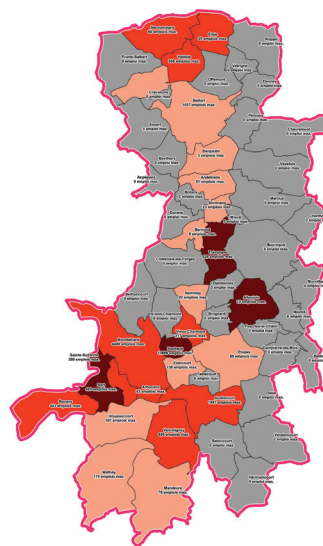
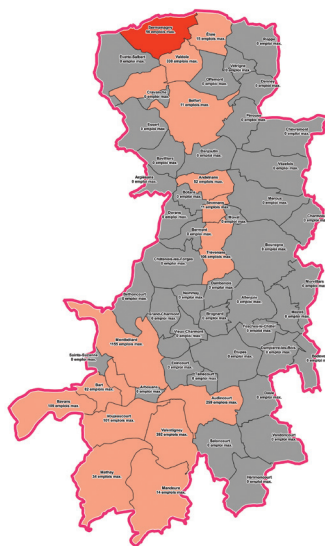


Indicateurs - **Part des emplois impactés**

↘ SCÉNARIO FRÉQUENT

↘ SCÉNARIO MOYEN

↘ SCÉNARIO EXTRÊME



Protocole Ministères - IGN du 8 janvier 2012

Comme détaillé dans le rapport explicatif de décembre 2013 :

Pour la crue fréquente, le territoire est peu vulnérable. Les protections rapprochées (digues) fonctionnent ce qui permet de protéger de nombreuses habitations et infrastructures. Montbéliard demeure néanmoins la ville la plus impactée avec environ 1150 habitants impactés et autant d'emplois. Belfort ne connaît pas de débordements conséquents pour cette crue.

La crue moyenne mobilise très largement le lit majeur des rivières. En bilan quantitatif, Audincourt est la commune la plus impactée pour la population et Sochaux est la plus touchée pour les emplois, avec le site industriel de PSA (environ 13 500 emplois).

Avec la crue extrême, le territoire est vulnérable étant donné qu'aucun système de protection n'est dimensionné pour se prémunir d'une telle crue. Un tel événement impacterait plus de 38 000 emplois et quasiment autant d'habitants. La meilleure réponse à un tel événement consiste à privilégier les actions en amont autour de la gestion de crise et de la prévention des risques. C'est un territoire où la prévision des crues est très difficile, avec un réseau hydrographique très dense et complexe où les crues peuvent être rapides sous l'influence de la neige.

Les conséquences sur chaque commune peuvent aussi être regardées au pro-rata de la population communale totale :

Crue fréquente		Crue moyenne		Crue extrême	
Communes	% habitants inondés	Communes	% habitants inondés	Communes	% habitants inondés
Trévenans	33 %	Sochaux	63 %	Sochaux	70 %
Eloie	27 %	Sainte-Suzanne	59 %	Mandeure	69 %
Sermamagny	27 %	Trévenans	44 %	Sainte-Suzanne	62 %

2 État des démarches en cours au regard des principaux leviers de la politique de gestion des risques d'inondation

Le périmètre proposé (cf point 3-1) pour la stratégie locale de gestion du risque d'inondation est certes cohérent hydrographiquement mais se compose d'une mosaïque de territoires où les zones urbaines et rurales sont en inter-relations et inter-dépendances. Il s'agit néanmoins d'un réel bassin de vie.

Le lien entre les secteurs urbanisés et la nature constitue l'un des traits les plus saillants de l'identité de ce territoire : les espaces naturels occupent plus de deux tiers de la superficie de l'agglomération de Montbéliard. La préservation et la valorisation de ce lien avec la nature est donc également un enjeu.

Si les activités industrielles ont essaimé sur l'ensemble du territoire, les dynamiques les plus récentes mettent en évidence une structuration des établissements économiques, commerciaux et industriels le long des axes de communication et préférentiellement le long des plaines alluviales. Il existe même une convergence de l'activité économique autour de l'aire Belfort-Montbéliard, voire dans l'axe longitudinal correspondant à l'axe Doubs-Allan. Cette convergence est renforcée par le poids économique et social de l'entreprise

PSA, installée sur le site de Sochaux, en pleine vallée alluviale. Les migrations transfrontalières quotidiennes, notamment avec la Suisse, là encore, à proximité des cours d'eau, conduisent à une forte demande pour un habitat à proximité des axes de circulation.

La consommation de l'espace influe fortement sur l'augmentation de la vulnérabilité du territoire.

La prise en compte des inter-relations entre les menaces qui pèsent au niveau des secteurs les plus urbanisés et porteurs des emplois et des activités avec les secteurs en marge est donc primordiale.

La synergie entre les politiques de gestion des risques d'inondation, de gestion intégrée des milieux aquatiques et d'aménagement du territoire est essentielle. La recherche d'équilibre entre les enjeux urbains, sociaux et économiques sur ce territoire repose sur une démarche de mise en connexion des outils d'aménagement pour éviter l'écueil de l'émiettement ou d'une fragmentation des politiques publiques.

Ainsi, le secteur proposé pour élaborer la stratégie locale (Cf. point 3-1) cumule des enjeux et une complexité institutionnelle du fait des nombreuses échelles territoriales imbriquées :

- **des enjeux** économiques, urbains, de déplacements (y compris vers la Suisse) de prise en compte des inondations dans l'aménagement du territoire, une problématique de pérennisation de l'alimentation en eau, de la qualité de l'eau et de dégradation des milieux...
- **des structures** : 2 agglomérations, 2 agences d'urbanisme (ADU autour de Montbéliard et AUTB autour de Belfort), un pays avec un syndicat mixte, 10 communautés de communes, une commission locale de l'eau du SAGE Allan...
- **des outils déjà en place** : 4 SCoT plus au moins avancés (SCoT du pays de Montbéliard, du Territoire-de-Belfort : approuvés ; Nord-Doubs et d'Héricourt en élaboration), un SAGE en émergence (Allan), un contrat de rivière en cours (Allaine). Le territoire est couvert par des PPRI approuvés sur le Doubs, l'Allan, l'Allaine et la Savoureuse auxquels s'ajoutent d'autres prescriptions récentes sur les rivières de la Feschotte et du Gland, un PAPI qui s'achève...

Les acteurs sont, en partie, conscients de la vulnérabilité de leur territoire et comprennent les nécessités d'une gestion des risques, voire d'une gestion intégrée, globale et solidaire. Ils ne demandent pas la création de nouveaux outils mais plutôt l'optimisation de l'existant.

En effet, **le PAPI « Allan Savoureuse » a été contractualisé le 28 janvier 2005**, en application de la circulaire ministérielle d'octobre 2002. Les collectivités impliquées étaient le conseil général du Territoire-de-Belfort, le pays de Montbéliard Agglomération, l'établissement public territorial de bassin Saône et Doubs et l'État. Du point de vue stratégique, ce PAPI a permis de bâtir une véritable **politique de lutte contre les inondations** en particulier dans le secteur de l'agglomération de Montbéliard situé au cœur d'un nœud hydrographique complexe (confluence de 3 rivières principales et de 4 affluents plus modestes mais traversant des zones urbaines).

Ce PAPI a structuré et renforcé la démarche antérieure des collectivités. En effet, suite à la **crue de février 1990** (qui a causé environ 180 millions d'euros de dommages) les principales collectivités (conseil général du Territoire-de-Belfort et agglomération de Montbéliard) ont réalisé un certain nombre d'**ouvrages de protection contre les crues**, principalement basés sur le principe du **ralentissement dynamique**. L'eau est détournée dans des séries de bassins positionnés dans le lit

majeur en parallèle de l'axe d'écoulement de la rivière et en cascade (digues et barrages de classe B dans certains cas). Au total, quatre séries, fonctionnant selon ce principe, sont réalisées : trois sur le Territoire-de-Belfort (deux séries sur la Savoureuse et une autre non fonctionnelle à ce jour sur la Rosemontoise) et une sur la Savoureuse dans l'agglomération de Montbéliard. Ces dispositifs, implantés à l'amont des zones urbaines, sont complétés, dans l'agglomération de Montbéliard, par des **protections localisées** à proximité des enjeux. Or, en décembre 2001, les bassins sur la Rosemontoise dont la construction s'achevait, ont rompu. Le PAPI a permis de poursuivre et d'améliorer les opérations de protection par amélioration des dispositifs de ralentissement dynamique le long de la Savoureuse, pour créer des protections locales nouvelles en basse vallée de l'Allan, et des opérations de prévention (culture du risque et éducation en milieu scolaire, études d'aléa pour PPRI, etc). Ce PAPI est d'ailleurs toujours en cours puisque les travaux de remise en service des bassins de ralentissement dynamique du conseil général du Territoire-de-Belfort ne sont que partiellement achevés.

De plus, une procédure d'élaboration d'un **SAGE concernant 160 communes** est en cours sur le bassin versant de l'Allan. Imposé par le SDAGE Rhône-Méditerranée et défini comme prioritaire par l'agence de l'eau, ce document doit permettre de concilier « développement économique, aménagement du territoire et gestion durable des ressources en eau ». A travers la définition des enjeux du SAGE sont engagées des réflexions sur les risques d'inondation, les problèmes de ressource qualitative et quantitative des eaux et l'état morphologique des cours d'eau.

Au sein de la commission locale de l'eau du **SAGE Allan**, une commission spécifique réunissant les acteurs de l'eau est déjà constituée pour la **problématique « Inondation »**. La CLE est l'instance officielle et légitime pour débattre, arbitrer et définir une politique cohérente et concilier développement économique, aménagement du territoire et gestion durable de la ressource en eau (à l'échelle du SAGE) pour satisfaire aux principes énoncés aux articles L. 211-1 et L 430-1 du CE qui visent explicitement « la prévention des inondations, la sécurité civile, la conservation et le libre écoulement des eaux ». Dans la mesure du possible, une **synergie** est recherchée afin de ne pas multiplier les instances de réflexion et de gouvernance et d'optimiser les démarches territoriales existantes (conformément à la disposition D4-2 du PGRI).

Le volet inondation du SAGE, en cours d'élaboration, sera le socle de la stratégie locale, dont l'élaboration devrait permettre de renforcer la prise de conscience du lien nécessaire entre les politiques publiques

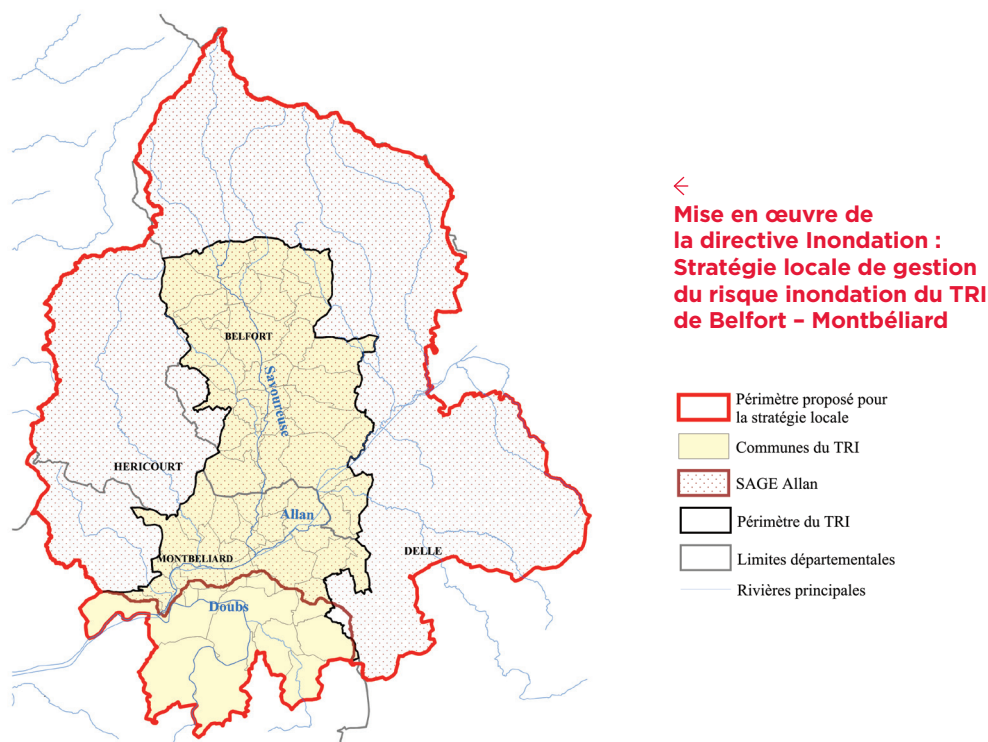
locales d'aménagement et d'urbanisme avec celles de la prévention des inondations pour la constitution d'un territoire résilient aux inondations.

3 Synthèse des objectifs pour la stratégie locale

3-1 Périmètre de la stratégie locale de gestion des risques pour le TRI¹

Le périmètre proposé correspond donc au périmètre du SAGE (bassin versant de l'Allan) complété par 6 communes au sud pour garder la cohérence des compétences exercées par les collectivités. Cette proposition est en cohérence avec la démarche du SAGE et dans la continuité des partenariats qui avaient permis la réalisation du programme d'actions de prévention des inondations Allan et Savoureuse.

Le périmètre couvre la partie française du bassin versant de l'Allan soit environ 870 km² qui concerne 3 départements franc-comtois : le Territoire-de-Belfort (102 communes), le Doubs (43 communes) et la Haute Saône (21 communes). Ces collectivités sont regroupées en 2 communautés d'agglomération et 10 communautés de communes.



Source : DREAL Franche-Comté mai 2014
Protocole Ministères - IGN du 8 janvier 2012

¹ En application de l'article R566-14 du CE

3-2 Socle commun pour le TRI et objectifs pour la stratégie locale

La synergie entre la gestion des risques d'inondation, la gestion intégrée des milieux aquatiques et les politiques d'aménagement du territoire est essentielle pour améliorer la résilience des territoires exposés aux risques d'inondation. Il s'agit principalement de favoriser la compétitivité et l'attractivité du territoire par la prévention :

- en réduisant la vulnérabilité aux inondations ;
- en se préparant à gérer mieux la crise pour éviter la catastrophe ;
- en organisant le retour à la normale.

Sur ce secteur, l'actualisation de la connaissance du risque (définition de l'aléa et vulnérabilité du territoire), notamment à travers la révision des PPRI anciens de la Savoureuse et de la Bourbeuse, constitue par ailleurs un préalable indispensable à la définition d'un programme d'actions.

La proposition d'objectifs pour la stratégie locale présentée ci-dessous est à la fois conforme aux grands objectifs du PGRI et à ses dispositions communes aux TRI ainsi qu'aux projets objectifs et de mesures du SAGE en cours d'élaboration dans les domaines du risque inondation, de la gouvernance et de la restauration des fonctionnalités des milieux aquatiques et humides. Elle intègre également les premières propositions reçues lors de la consultation écrite des collectivités à l'été 2014.

La stratégie locale renforcera les liens avec le SDAGE. L'attention doit être portée en priorité sur les orientations fondamentales 2 « concrétiser la mise en œuvre du principe de non dégradation des milieux aquatiques » et 8 « gérer les risques d'inondation en tenant compte du fonctionnement naturel des cours d'eau » et leurs dispositions associées.

GRAND OBJECTIF 1

Mieux prendre en compte le risque dans l'aménagement et maîtriser le coût des dommages liés à l'inondation

- 1.1** Améliorer la connaissance de l'aléa inondation et établir un diagnostic actualisé de la vulnérabilité du territoire.
- 1.2** Définir une stratégie de réduction de vulnérabilité proportionnée aux enjeux exposés du territoire (bâti, activités économiques, réseaux, agriculture...).
- 1.3** Favoriser la prise en compte du risque inondation à l'échelle pertinente dans les

documents de planification (SCoT, PLU, PLU intercommunaux) par le partage de la connaissance et la sensibilisation des acteurs (État, collectivités, acteurs publics de l'aménagement, entreprises...).

- 1.4** Conduire la révision des PPRI de la Savoureuse et de la Bourbeuse.

GRAND OBJECTIF 2

Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques

- 2.1** Favoriser des démarches intégrées conjuguant gestion du risque et restauration des milieux (reconnexion et entretien des annexes hydrauliques, restauration des fonctionnalités naturelles des zones d'expansion des crues, continuité...).
- 2.2** Identifier les secteurs à enjeux ruissellement et les outils de gestion des eaux pluviales adaptés aux secteurs concernés (intégration dans les documents de planification,

incitation à l'élaboration de schémas de gestion des eaux pluviales, combinaison des techniques de rétention et d'infiltration en contexte karstique, sensibilisation de la profession agricole aux méthodes culturales limitant le ruissellement...).

- 2.3** Finaliser les dispositifs de ralentissement dynamique du bassin versant de la Savoureuse et les travaux de protections locaux associés.

GRAND OBJECTIF 3

Améliorer la résilience des territoires exposés

- 3.1 Optimiser l'articulation des dispositifs de gestion de crises inondation de l'État et des collectivités aux différentes échelles (coordination inter-départementale, articulation du plan ORSEC et des PCS, lien avec les gestionnaires d'ouvrages, coordination inter-communale...).
- 3.2 Accompagner les collectivités et les professionnels dans la préparation, la gestion de l'événement et l'organisation du retour à la normale (PCS, PCA...).
- 3.3 Développer la conscience du risque des populations et des professionnels par la sensibilisation, le développement de la mémoire du risque (notamment sur les secteurs protégés) et la diffusion de l'information.

GRAND OBJECTIF 4

Organiser les acteurs et les compétences

- 4.1 Fédérer les acteurs de l'aménagement du territoire, de la gestion de l'eau et de la gestion de crise dans la définition, le suivi et la mise en œuvre de la stratégie locale de gestion du risque inondation, en coordination avec la commission inondation du SAGE Allan.
- 4.2 Définir un cadre d'échanges entre gestionnaires d'ouvrages à l'échelle du bassin versant de l'Allan (organisations, diffusion de l'information, retours d'expérience...).
- 4.3 Accompagner la mise en place de la compétence « GEMAPI ».

GRAND OBJECTIF 5

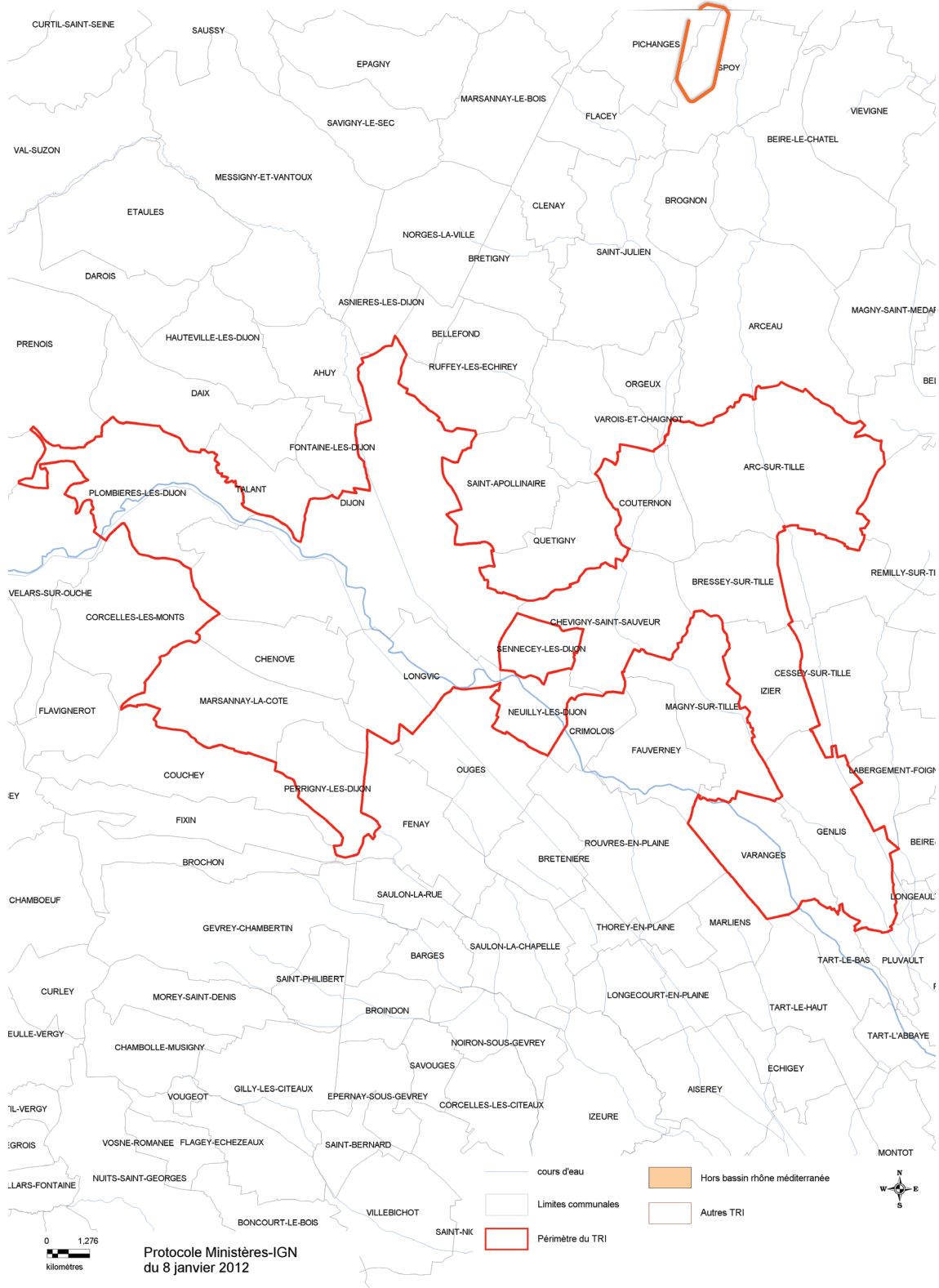
Développer la connaissance sur les phénomènes et les risques d'inondation

- 5.1 Consolider la connaissance des phénomènes d'inondation en jeu sur le bassin de l'Allan (débordement de cours d'eau, ruissellement, remontée de nappes, fonctionnement des ouvrages) et leurs cartographies par la mutualisation des connaissances des différents acteurs et la conduite d'études complémentaires.
- 5.2 Mettre en place des outils mutualisés pour favoriser le développement, le partage et la diffusion de la connaissance.

TRI DU DIJONNAIS

1 Présentation du TRI

Périmètre du TRI - Carte de situation des communes concernées



Description du TRI

→	Type d'aléa (à l'origine de l'identification du TRI)	Débordements de cours d'eau pour : - l'Ouche - le Suzon - la Tille - la Norge
→	Région	Bourgogne
→	Département	Côte-d'Or
→	Composition administrative	Intercommunalités Grand Dijon, syndicat mixte du SCoT dijonnais Communes Chenove, Chevigny-Saint-Sauveur, Dijon, Longvic, Marsannay-la-Côte, Neuilly-les-Dijon, Perrigny-les-Dijon, Plombières-les-Dijon, Varanges, Genlis, Izier, Bresse-sur-Tille, Arc-sur-Tille et Couternon
→	Population/part de la population en EAIP	Le TRI du Dijonnais rassemble 207 765 habitants permanents Crue fréquente Crue moyenne Crue extrême 1 512 4 983 23 051
→	Emplois/part des emplois en EAIP	Le TRI du Dijonnais rassemble 28 185 emplois permanents Crue fréquente Crue moyenne Crue extrême 397 - 588 987 - 1 386 9 163 - 13 319
→	Dates des principaux événements du passé	Crues récentes : 2013 - 2001 - 1996 - 1982 - 1968 - 1965 Crues significatives les plus anciennes : 1930 - 1910 - 1866
→	Spécificité du territoire	Le TRI du Dijonnais est situé sur deux bassins versants, celui de l'Ouche avec comme principal affluent, le Suzon et celui de la Tille avec comme principal affluent la Norge. Ces deux bassins versants sont essentiellement situés en zone agricole et en plaine inondable. Le TRI Dijonnais est centré sur la partie urbanisée de ces deux bassins versants.

Principaux résultats de la cartographie du TRI

Le 1^{er} août 2014, le préfet coordonnateur de bassin a arrêté la cartographie du TRI suite à une consultation des parties prenantes d'un mois et demi, menée entre le 18 avril et le 06 juin 2014.

Cours d'eau cartographiés

Les débordements de cours d'eau cartographiés sur le TRI du Dijonnais sont ceux de L'Ouche, du Suzon, de la Tille et de la Norges.

L'analyse hydrologique et la modélisation hydraulique sont basées sur celles réalisées dans les études antérieures d'élaboration des cartes d'aléa de l'Ouche et de la Tille :

- « Définition de l'aléa inondation par débordement de l'Ouche et du Suzon sur la commune de Dijon » - Hydratec, août 2009 ;
- « Étude hydraulique globale - Zone inondable Ouche et affluents - PPRI » - Hydratec, juillet 2012 ;
- « PPRI de la Tille et de la Norges » - Hydratec, décembre 2013.

Les données et résultats de ces études ont été utilisés pour définir les débits et les hydrogrammes de crue pour les périodes de retour 30 ans, 100 ans et 1 000 ans dont les aléas sont cartographiés dans le cadre du TRI.

L'aléa ruissellement reste à cartographier pour trois scénarios également (fréquent, moyen, extrême), en complément de l'aléa débordement de cours d'eau.

Synthèse des cartes de risque du TRI

L'ensemble des cartographies arrêtées pour le TRI est consultable sur internet à l'adresse suivante :

<http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/gestion/inondations/cartes.php>

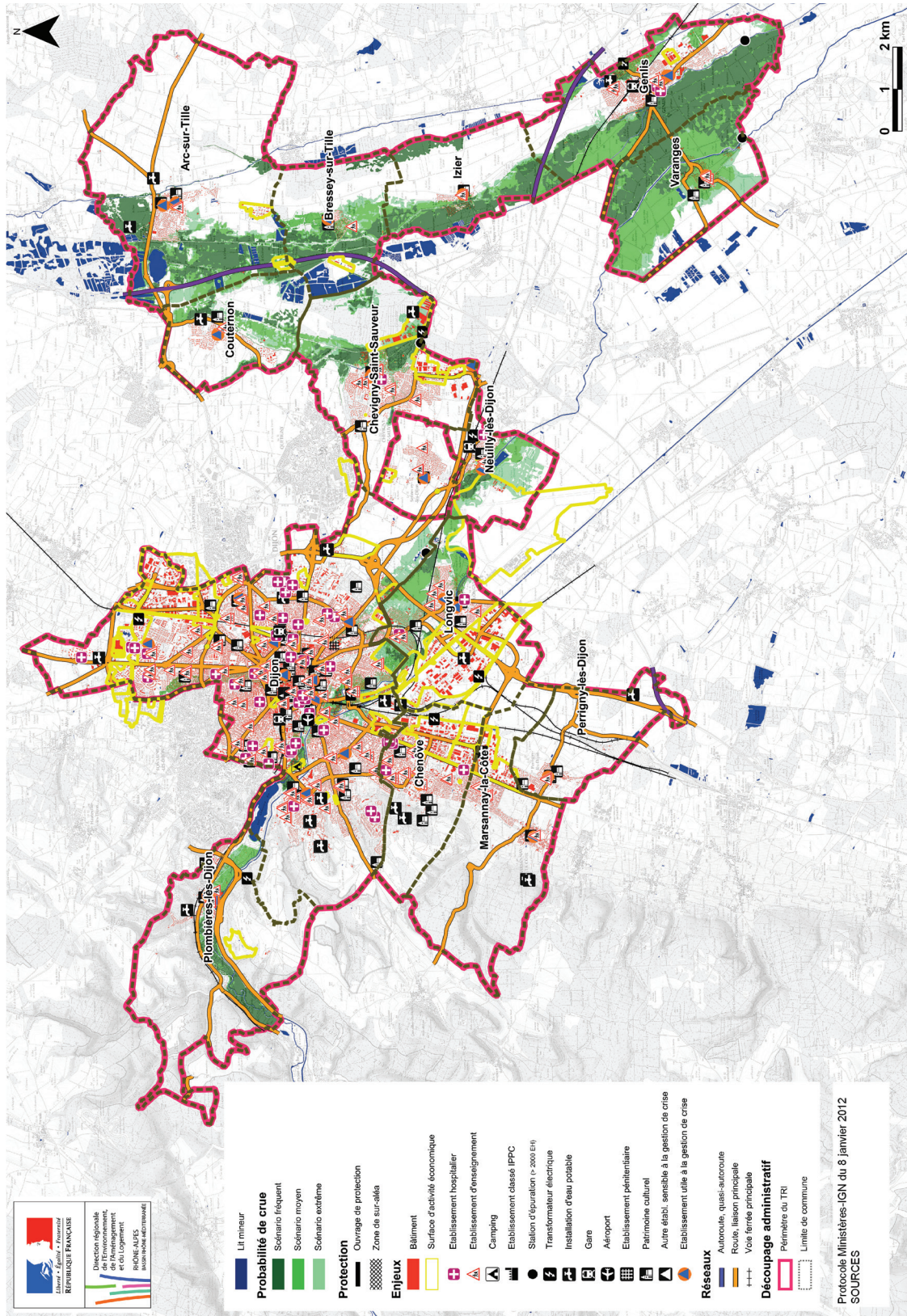
L'analyse des cartes de risques d'inondation apporte des estimations de la population permanente et des emplois dans les différentes surfaces inondables, au sein de chaque commune du TRI. Le tableau ci-dessous apporte une synthèse de cette évaluation à l'échelle du TRI. En outre, ces résultats sont complétés par une comparaison de ces résultats avec la population communale totale et la population saisonnière moyenne.

Habitants permanents en 2010	207 765		
Taux d'habitants saisonniers	0,06		
Scénario	Fréquent	Moyen	Extrême
Habitants permanents en zone inondable	1 512	4 983	23 051
Emplois en zone inondable*	Entre 397 et 588	Entre 987 et 1 386	Entre 9 163 et 13 319

* L'évaluation du nombre d'emplois présents dans les différentes surfaces inondables se présente sous forme de fourchette (minimum-maximum). Elle a été définie en partie sur la base de données SIRENE de l'INSEE. L'exploitation de ce fichier qui ne mentionne pas les effectifs salariés ni ne géolocalise ses données contraint à une présentation de l'estimation sous forme d'intervalle.

↳ TRI de Dijon

Carte de risque
Débordement de cours d'eau



Protocole Ministères-IGN du 8 janvier 2012
SOURCES

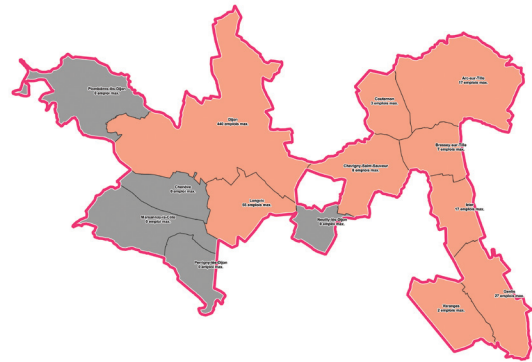
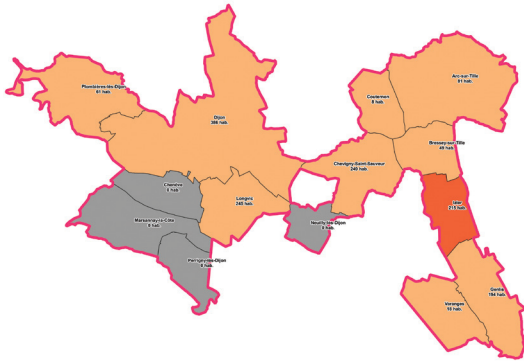
Les cartes ci-dessous présentent la répartition communale des habitants et des emplois en zone inondable pour chacune des 3 occurrences de crues cartographiées.

↓ **TRI du Dijonnais**
 Débordement de cours d'eau
 Indicateurs - **Part des habitants impactés**

Indicateurs - **Part des emplois impactés**

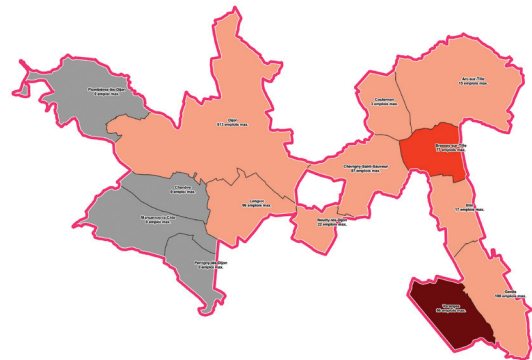
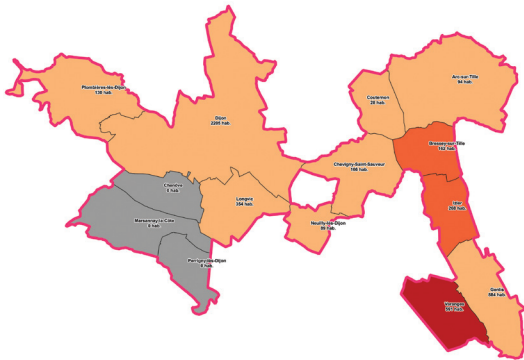
↓ SCÉNARIO FRÉQUENT

↓ SCÉNARIO FRÉQUENT



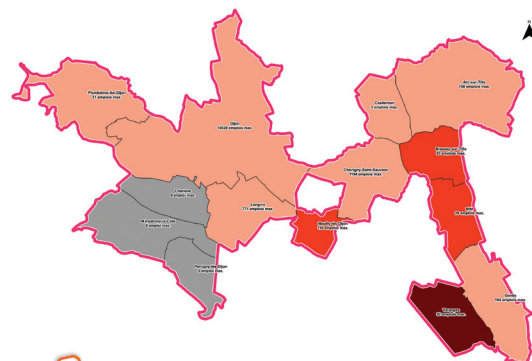
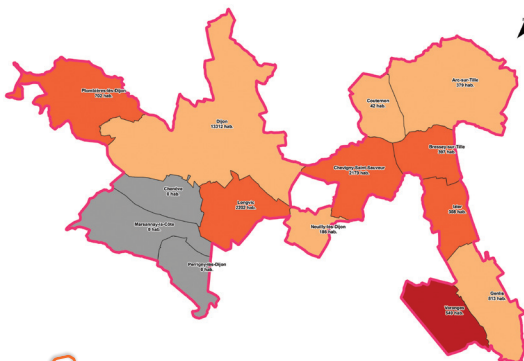
↓ SCÉNARIO MOYEN







↓ SCÉNARIO MOYEN




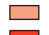

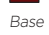


↓ SCÉNARIO EXTRÊME

↓ SCÉNARIO EXTRÊME



 Périètre du TRI
 Limites communales
Part des habitants impactés
 Aucun habitant impacté
 Moins de 20 %
 De 20 à 60 %
 Plus de 60 %
 Population INSEE de 2010

 Périètre du TRI
 Limites communales
Part des emplois impactés
 Aucun habitant impacté
 Moins de 20 %
 De 20 à 50 %
 Plus de 50 %
 Base de données SIRENE

2 État des démarches en cours au regard des principaux leviers de la politique de gestion des risques d'inondation

L'ensemble des communes du TRI sont concernées par des procédures PPRI, en fin d'élaboration pour certaines, approuvées depuis fin juin 2014 pour Genlis, Longvic, Neuilly-les-Dijon, Plombières-les-Dijon, et Varanges. Les plans communaux de sauvegarde seront à actualiser en intégrant ces éléments de connaissance du risque.

En termes de prévision des crues, l'Ouche fait partie des cours d'eau réglementairement surveillés par le service de prévision des crues Rhône-Amont-Saône à la DREAL Rhône-Alpes. Les deux bassins versants de l'Ouche et de la Tille sont couverts par des études hydrologiques et hydrauliques, dont les différents scénarios de crue modélisés sont utilisés pour la gestion de crise d'inondation. La cartographie de l'enveloppe de la crue de mai

2013 est en cours d'exploitation pour améliorer la connaissance de la dynamique de crue et la gestion opérationnelle de crise.

Le bassin versant de la Vouge a un SAGE dont la révision a été approuvée le 3 mars 2014, celui de l'Ouche a été approuvé le 13 décembre 2013. Une inter-CLE Ouche-Vouge assure une gouvernance coordonnée des deux SAGE.

Un SAGE est en cours d'élaboration sur la Tille. Sur chacun de ces bassins des contrats de rivière sont en cours d'exécution.

Le SMEABOA élabore actuellement un projet de gestion des inondations et lutte contre le ruissellement sur le bassin de l'Ouche.

Le TRI du Dijonnais est également couvert par un SCoT, approuvé depuis 2010.

3 Synthèse des objectifs pour la stratégie locale

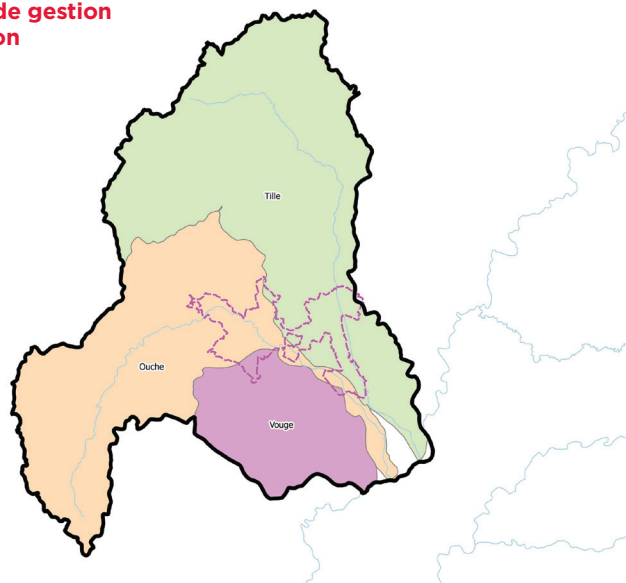
3-1 Périmètre de la stratégie locale de gestion des risques pour le TRI¹

Le périmètre de la stratégie locale de gestion des risques d'inondation du TRI du Dijonnais est à définir plus précisément à l'intérieur des périmètres formés par les SAGE de l'Ouche, de la Tille et de la Vouge qui concernent pour chacun une partie du territoire du TRI.

Les travaux relatifs à la définition précise du périmètre de la stratégie locale au sein d'un secteur pré-identifié par les services de l'État seront menés en parallèle du début des travaux relatifs à la stratégie locale et feront l'objet d'une consultation des principaux acteurs de ce territoire.

→ Stratégie locale de gestion du risque inondation du TRI de Dijon

-  Périmètres SLGRI
-  Limites des TRI
-  rivières principales
- Bassins versants
-  Ouche
-  Tille
-  Vouge



Protocole Ministères - IGN du 8 janvier 2012

¹ En application de l'article R566-14 du CE

3-2 Objectifs pour la stratégie locale de gestion des risques d'inondation

Les objectifs de la stratégie locale de gestion des risques d'inondation sont répartis en 5 catégories établies en cohérence avec les grands objectifs du PGRI Rhône-Méditerranée.

GRAND OBJECTIF 1

Mieux prendre en compte le risque dans l'aménagement et maîtriser le coût des dommages liés à l'inondation

1.1 Respecter les principes d'un aménagement du territoire intégrant les risques d'inondation.

1.1.1 La finalisation du PPR multirisque de Dijon constitue l'un des premiers objectifs de la politique de prévention des inondations sur le TRI. Cette démarche est engagée depuis plusieurs années.

1.2 Connaissance et réduction de la vulnérabilité sur le territoire.

1.2.1 La stratégie locale priorisera les actions de réduction de la vulnérabilité des enjeux, qui pourront porter sur les réseaux souterrains

(eau, gaz, électricité, assainissement, télécommunications), les transports, les activités économiques, les bâtiments sensibles.

1.3 **Sensibilisation des acteurs publics et privés à la prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme.** Au-delà de la simple annexion des PPRI aux documents d'urbanisme, la stratégie locale visera à améliorer la prise en compte du risque d'inondation à chaque échelon des outils de l'urbanisme planifié (SCoT et PLU).

GRAND OBJECTIF 2

Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques

2.1 Restaurer les fonctionnalités naturelles des milieux qui permettent de réduire les crues.

2.1.1 Identifier les éventuelles actions à mener

permettant de favoriser le transit des crues, notamment celles permettant de redonner aux cours d'eau leur espace de mobilité, ou a minima de préserver celui-ci.

GRAND OBJECTIF 3

Améliorer la résilience des territoires exposés

3.1 Préparer et améliorer la gestion de crise.

3.1.1 Veiller à l'actualisation du plan ORSEC inondation, à montée en puissance de la mission référent départemental inondation, à l'amélioration de la coordination avec le service de prévision des crues Rhône amont Saône...

3.1.2 Inciter l'ensemble des communes à réaliser des plans de communaux de sauvegarde.

3.2 Améliorer la surveillance et l'alerte.

3.2.1 Améliorer l'alerte en cas d'inondation suite au REX des crues de mai 2013.

3.3 Développer la conscience du risque des populations par la sensibilisation, le développement de la mémoire du risque et la diffusion de l'information.

3.3.1 S'assurer de la diffusion par les maires de l'information relative aux risques et mettre à disposition du public les informations relatives aux inondations via les outils de communication adaptés.

GRAND OBJECTIF 4

Organiser les acteurs et les compétences

4.1 Mise en place d'une gouvernance pour la stratégie locale du TRI.

4.1.1 Rechercher une animation et un pilotage de la stratégie locale du TRI du Dijonnais porté par des acteurs locaux.

4.1.2 Rechercher un pilotage d'actions transverses à l'échelle du TRI.

4.2 Accompagner la mise en place de la compétence GEMAPI.

4.2.1 Veiller à la structuration de la gouvernance de l'eau sur le périmètre de la stratégie locale en poursuivant les démarches déjà initiées.

4.2.2 Intensifier l'identification et la gestion adaptée des ouvrages de protection existants.

4.3 Intégration des priorités du SDAGE dans la stratégie locale du TRI.

4.3.1 Les pilotes de la stratégie locale veilleront à l'intégration des priorités du SDAGE Rhône-Méditerranée et autres démarches relatives à la gestion de l'eau (contrat de rivière Saône, Natura 2000, conservatoire...).

GRAND OBJECTIF 5

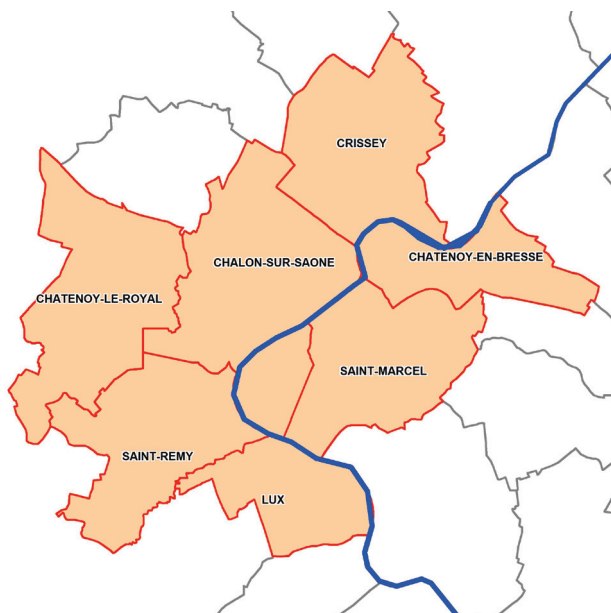
Développer la connaissance sur les phénomènes et les risques d'inondation

5.1 La stratégie locale proposera des actions permettant de compléter la connaissance relative aux risques d'inondation, notamment par ruissellement.

TRI DU CHALONNAIS ET DU MÂCONNAIS

1 Présentation du TRI

Périmètre du TRI - Cartes de situation des communes concernées



↑ **TRI du Chalonnais :
7 communes**

→ **TRI du Mâconnais :
15 communes**



Description du TRI

→	Type d'aléa (à l'origine de l'identification du TRI)	Débordements de cours d'eau pour : - <i>la Saône (Chalonnais et Mâconnais)</i> - <i>la Veyle (Mâconnais)</i>
→	Régions	Bourgogne (Chalonnais et Mâconnais) Rhône-Alpes (Mâconnais)
→	Départements	Saône-et-Loire (Chalonnais et Mâconnais) Ain (Mâconnais)
→	Composition administrative	Intercommunalités - Chalonnais : Grand Chalon (CACVB) - Mâconnais : communauté d'agglomération du Mâconnais Val de Saône (CAMVAL), communauté de communes du canton de Pont-de-Veyle (01), communauté de communes du pays de Bâgé (01), communauté de communes du Mâconnais Beaujolais (71) Communes - Chalonnais : Chalon-sur-Saône, Chatenoy-en-Bresse, Chatenoy-le-Royal, Crissey, Lux, Saint-Marcel, Saint-Rémy. - Mâconnais : Crottet (01), Feillens (01), Laiz (01), Pont-de-Veyle (01), Replonges (01), Mâcon, Sancé, Varennes-lès-Mâcon, Chaintré, Crêche-sur-Saône, La Chapelle de Guinchay, Saint-Symphorien-d'Ancelles, Cormoranche-sur-Saône (01), Grièges (01), Saint-Laurent-sur-Saône (01)
→	Population/part de la population en EAIP	- Chalonnais : 22 634 / 32,9 % - Mâconnais : 18 335 / 31,1 %
→	Emplois/part des emplois en EAIP	- Chalonnais : 23 118 / 54,4 % - Mâconnais : 21 089 / 58,8 %
→	Dates des principaux événements du passé	Crues récentes : 1981, 1982, 1983, 2001 Crues significatives passées : novembre 1840 (crue de référence pour les deux TRI), janvier 1955
→	Spécificité du territoire	Les deux TRI forment un ensemble hydrologiquement homogène (Val de Saône) soumis à des phénomènes similaires caractérisés par une cinétique lente (4/5 jours) et une durée de submersion importante (souvent plus de 15 j). Le risque inondation affecte principalement les biens et les activités. La dynamique démographique des deux TRI est faiblement positive avec une décroissance continue de la population des deux villes centres, et une extension de la tache urbaine. Autre spécificité : les principales zones industrielles et commerciales des deux TRI sont situées en zone inondable.

Principaux résultats de la cartographie du TRI

Le 20 décembre 2013, le préfet coordonnateur de bassin a arrêté la cartographie de ces TRI suite à une consultation des parties prenantes de deux mois qui a été menée entre le 15 septembre 2013 et le 15 novembre 2013.

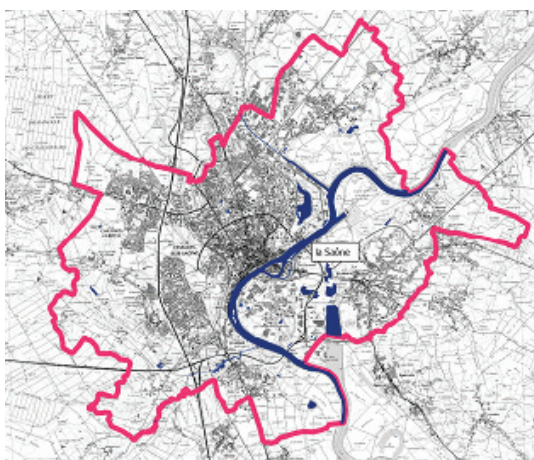
Cours d'eau cartographiés

Les débordements de cours d'eau cartographiés sur les TRI du Chalonnais et du Mâconnais sont ceux de la Saône. Dans le cadre du PAPI Saône, l'État et l'EPTB Saône Doubs ont commandé la modélisation de la crue de référence sur la Saône (celle de novembre 1840) entre Verdun-sur-le-Doubs et Couzon-au-Mont-d'Or.

Cette modélisation a permis de fournir la cartographie des TRI pour les scénarios « moyen » (crue de 1840) et « fréquent » (période de retour de 20 ans).

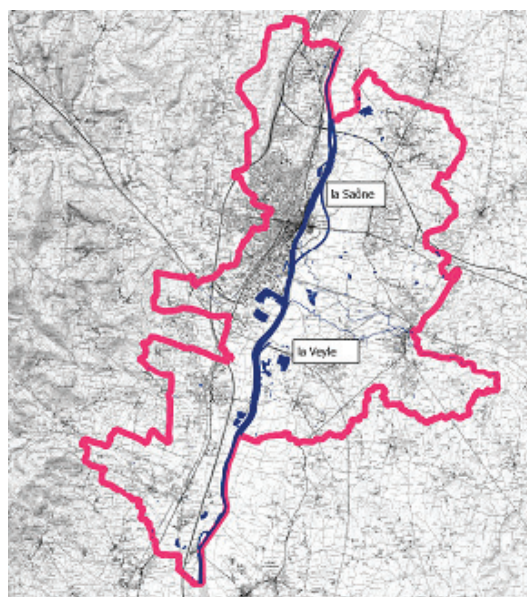
Le scénario hydrologique extrême (Q1000) a été extrapolé à partir des résultats de la modélisation de la crue de 1840.

Le TRI du Mâconnais est, par ailleurs, impacté par les crues de la Veyle. La cartographie de la Veyle nécessitant des compléments d'étude pour permettre la modélisation des différents scénarios n'a pas pu encore être intégrée à celle du TRI du Mâconnais.



↑ TRI du Chalonnais

→ TRI du Mâconnais



Synthèse des cartes de risque du TRI

L'ensemble des cartographies arrêtées pour le TRI est consultable sur internet à l'adresse suivante : <http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/gestion/inondations/cartes.php>

L'analyse des cartes de risques d'inondation apporte des estimations de la population permanente et des emplois dans les différentes surfaces inondables, au

sein de chaque commune des TRI. Le tableau ci-dessous apporte une synthèse de cette évaluation à l'échelle des TRI.

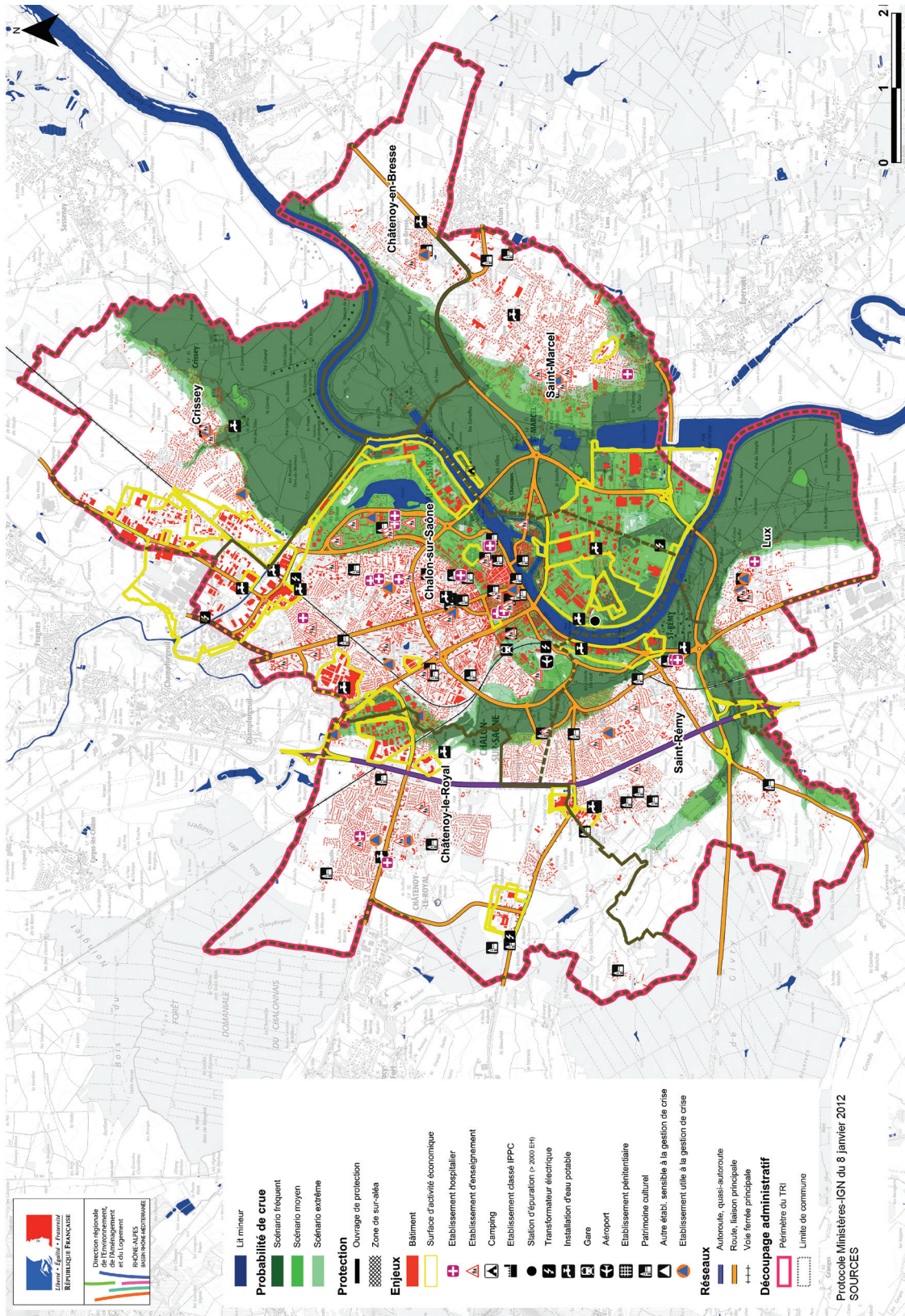
En outre, ces résultats sont complétés par une comparaison de ces résultats avec la population communale totale et la population saisonnière moyenne.

TRI	Chalonnais			Mâconnais		
	Habitants permanents en 2010	68 046			60 433	
Taux d'habitants saisonniers	0,06			0,10		
Scénario	Fréquent	Moyen	Extrême	Fréquent	Moyen	Extrême
Habitants permanents en zone inondable	1 110	16 173	19 922	1 284	12 420	14 901
Emplois en zone inondable*	Entre 306 et 598	Entre 7 459 et 12 477	Entre 8 375 et 14 300	Entre 971 et 1 524	Entre 7 955 et 13 638	Entre 9 087 et 18 757

* L'évaluation du nombre d'emplois présents dans les différentes surfaces inondables se présente sous forme de fourchette (minimum-maximum). Elle a été définie en partie sur la base de données SIRENE de l'INSEE. L'exploitation de ce fichier qui ne mentionne pas les effectifs salariés ni ne géolocalise ses données contraint à une présentation de l'estimation sous forme d'intervalle.

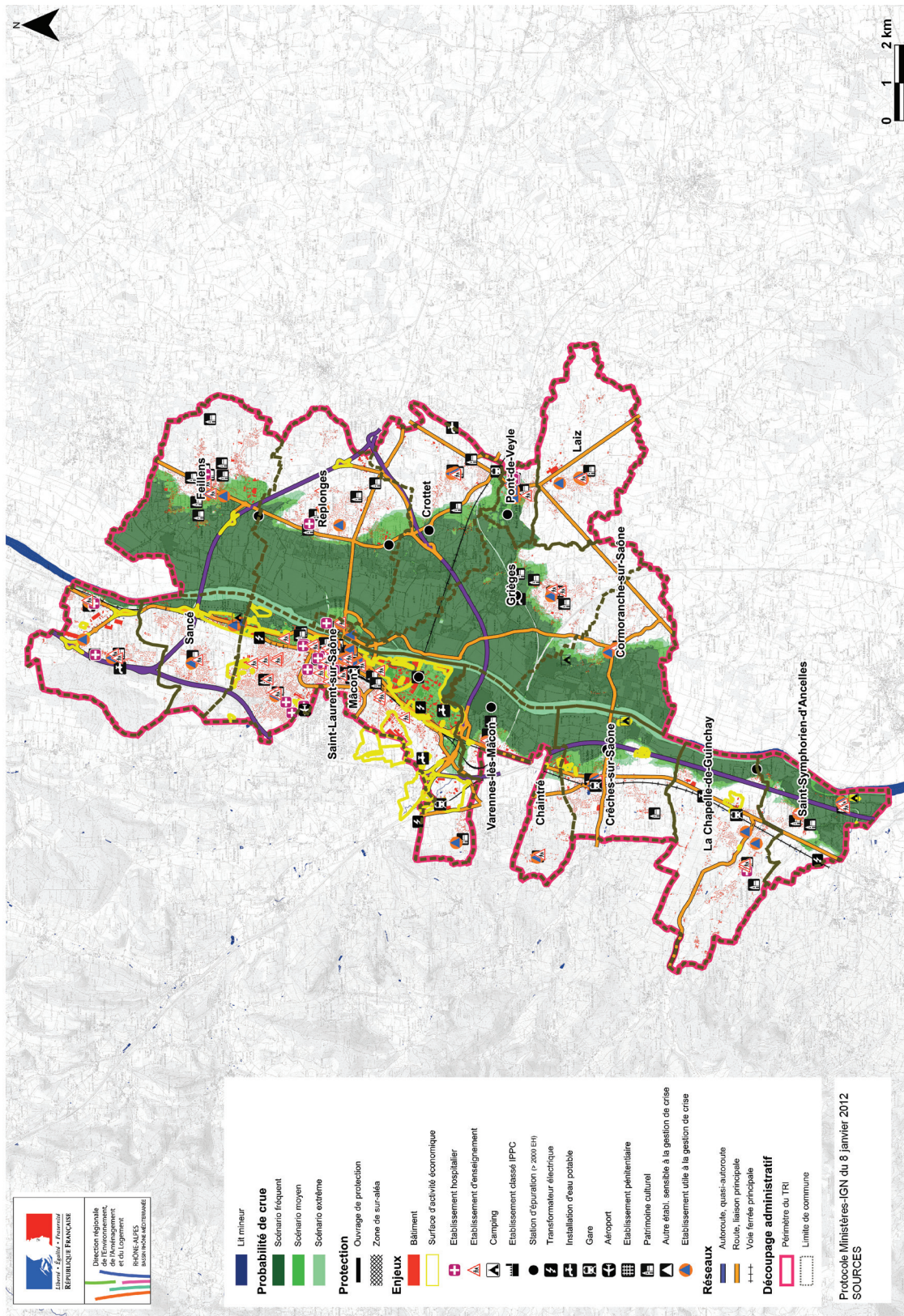
↳ TRI de Chalon

Carte de risque
Débordement de cours d'eau



↳ **TRI de Mâcon**

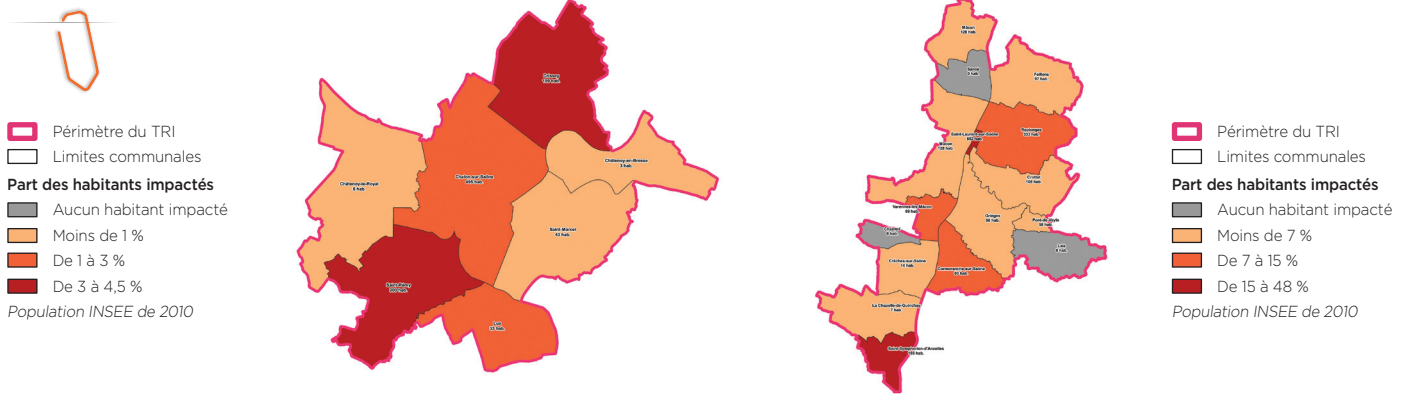
Carte de risque
Débordement de cours d'eau



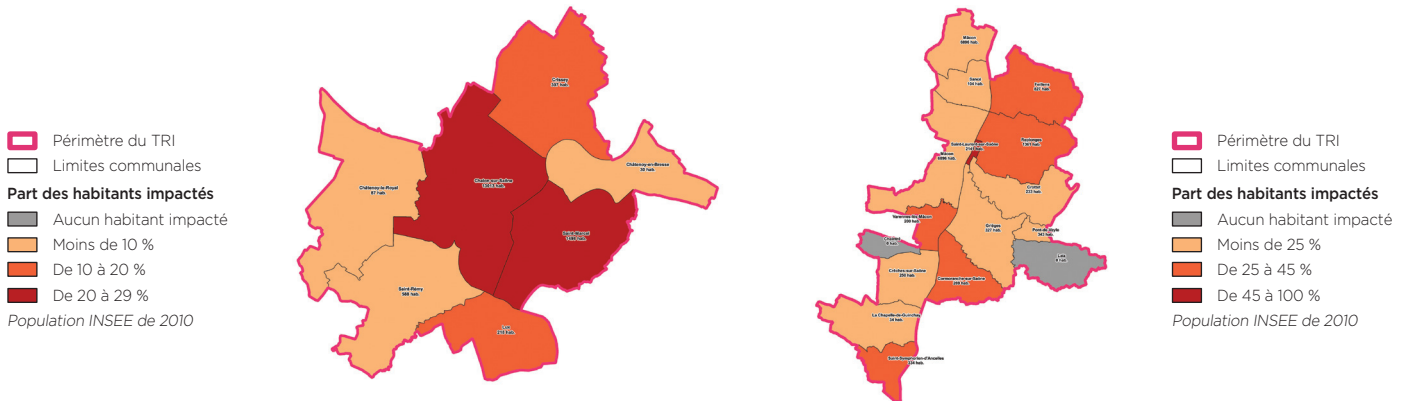
Les cartes ci-dessous présentent la répartition communale des habitants en zone inondable pour chacune des 3 occurrences de crues cartographiées.

↓ **TRI du Chalonais et du Mâconnais**
Débordement de cours d'eau
Indicateurs - **Part des habitants impactés**

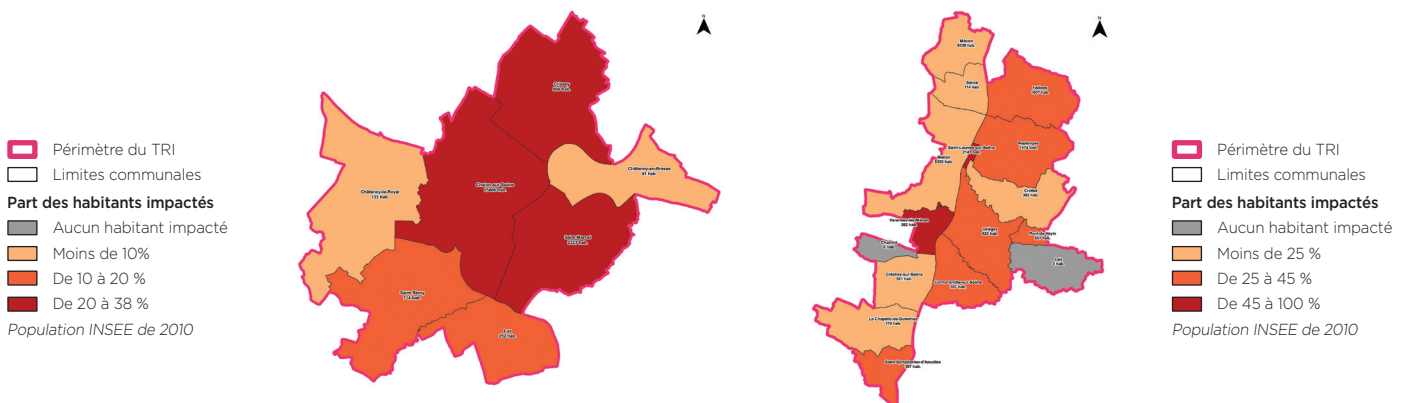
↓ SCÉNARIO FRÉQUENT



↓ SCÉNARIO MOYEN



↓ SCÉNARIO EXTRÊME

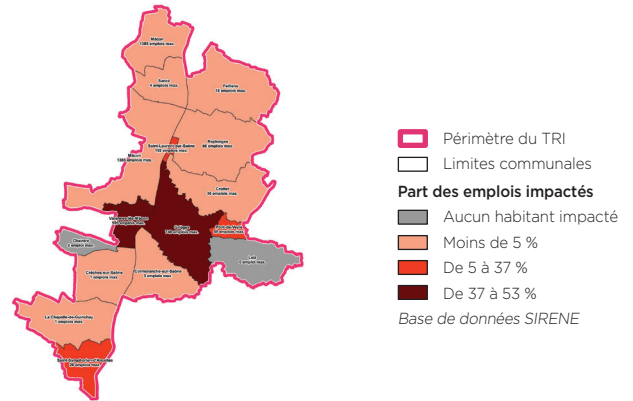
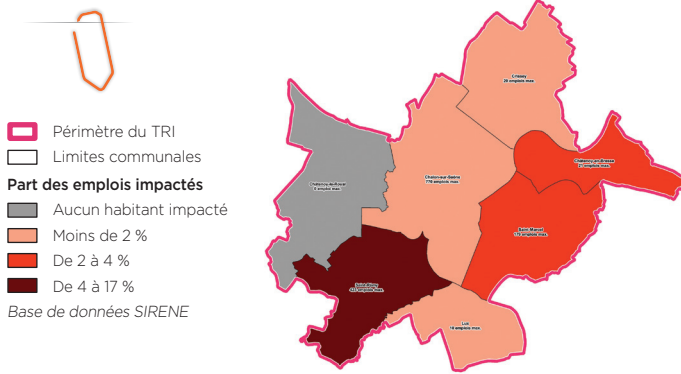


Protocole Ministères - IGN du 8 janvier 2012

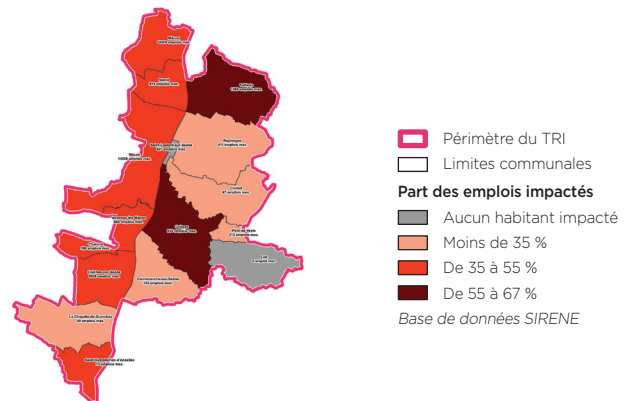
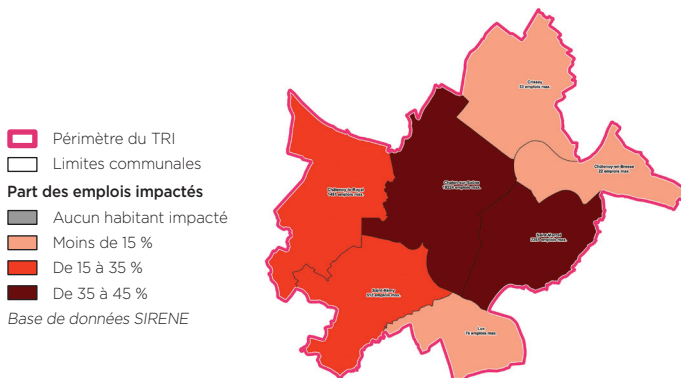
Les cartes ci-dessous présentent la répartition communale des emplois en zone inondable pour chacune des 3 occurrences de crues cartographiées.

↘ **TRI du Chalonais et du Mâconnais**
Débordement de cours d'eau
Indicateurs - **Part des emplois impactés**

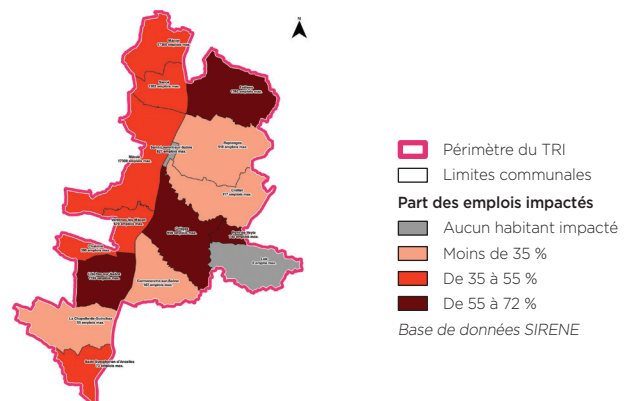
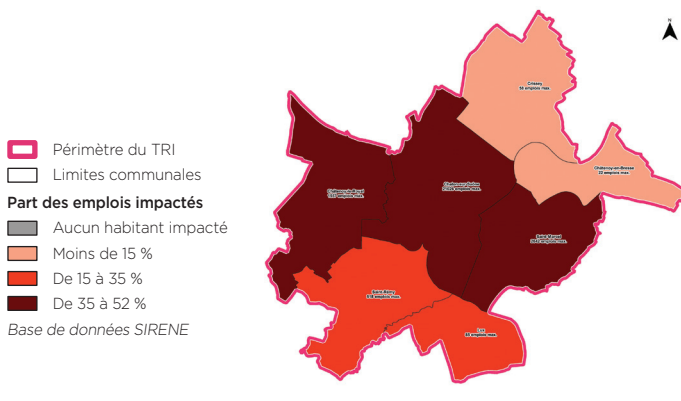
↘ SCÉNARIO FRÉQUENT



↘ SCÉNARIO MOYEN



↘ SCÉNARIO EXTRÊME



2 État des démarches en cours au regard des principaux leviers de la politique de gestion des risques d'inondation

L'une des principales démarches en cours, qui couvre les deux TRI et plus largement l'ensemble du Val de Saône, est le **projet de PAPI complet Saône 2014-2016**. Porté par l'EPTB Saône Doubs, ce projet a été labellisé en comité de bassin en mai 2014.

La spécificité principale de ce projet, qui fait suite à un précédent contrat pour la période 2004-2013, est de préfigurer le futur programme d'action de la stratégie locale du Val de Saône.

Les objectifs de ce PAPI sont les suivants :

- réduire la gêne liée aux crues faibles notamment en termes d'accès et de continuité d'activité ;
- réduire significativement les dégâts financiers liés aux crues moyennes notamment dans les agglomérations et les zones d'activités ;
- stabiliser les enjeux « sensibles » (gestion de crise) présents dans l'enveloppe des crues fortes et réduire le risque humain lié à la rupture d'ouvrage pour ces crues.

Son périmètre représente une zone inondable de 52 000 ha répartis sur 137 communes, 3 départements et 2 régions, de la confluence Saône-Doubs au nord jusqu'à la confluence avec le Rhône au sud.

Sa durée est limitée à deux ans, date à laquelle le programme d'actions de la présente stratégie locale est susceptible de prendre effet.

A partir de 2016, un nouveau PAPI sera proposé en cohérence avec la stratégie locale qui aura été définie.

Les principales actions de ce PAPI sont les suivantes :

- casier de Chalon nord : restauration des digues de Verdun/Verjux ; analyse coût bénéfice du projet de déversoir sur une digue agricole, assistance aux maîtres d'ouvrages de digues ;
- études des enjeux, diagnostics ou pré-diagnostics de réduction de vulnérabilité (territoriale, habitat, entreprises, réseaux, exploitations agricoles, rehaussements routiers) ;
- organisation d'événementiels sur la prévention des inondations à Chalon-sur-Saône, d'un observatoire des inondations et autres actions de sensibilisation...

Seconde démarche en cours : **révision des PPRI de l'ensemble des communes riveraines de la Saône et du Doubs**. 35 communes disposent désormais d'un PPRI révisé, de Romanèche-Thorins au sud à Saint-Loup-de-Varennes au nord. Le processus de révision est actuellement en cours sur 15 communes du chalonnois, et 3 communes du Mâconnais. Par rapport aux précédents PPRI, les documents révisés prennent pour référence la crue de 1840 (au lieu d'une crue centennale modélisée) et imposent des mesures de prévention, de protection et de sauvegarde.

Dernière démarche en cours : **diagnostic territorial de réduction de vulnérabilité face à l'inondation**. Cette démarche, engagée dans le cadre du premier plan Rhône, a pour ambition de définir une méthode globale de vulnérabilité d'un territoire face aux inondations. Pilotée par la DREAL Rhône-Alpes, elle est actuellement expérimentée sur le territoire du Grand Chalon. Elle vise, dans un premier temps, à identifier les enjeux exposés puis à proposer des orientations possibles d'aménagement du territoire.

3 Synthèse des objectifs pour la stratégie locale

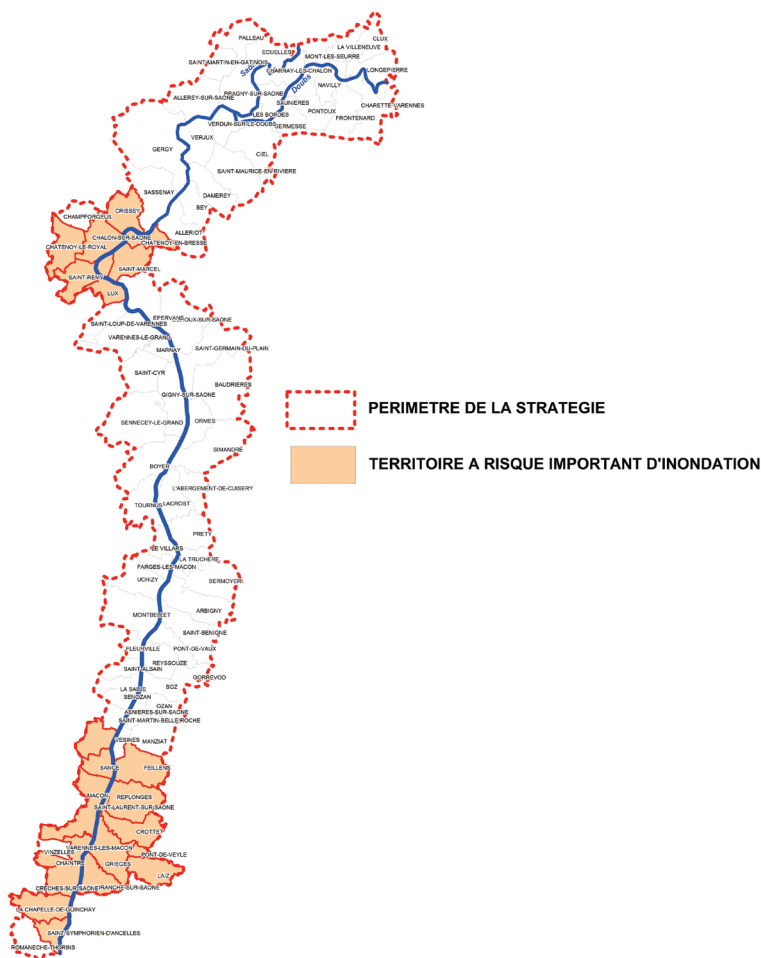
3-1 Périmètre de la stratégie locale de gestion des risques pour les TRI du Val de Saône¹

Le périmètre de la stratégie locale de gestion des risques d'inondation du Val de Saône comprend 89 communes dont 19 communes situées dans le département de l'Ain. Il englobe les deux TRI de Saône-et-Loire et se poursuit au nord jusqu'à la confluence Saône-Doubs.

Le choix d'un périmètre unique s'est rapidement imposé car s'inscrivant dans une logique de bassin versant avec des problématiques d'inondation similaires pour les deux TRI. Par ailleurs, ce choix est en adéquation avec le périmètre du projet PAPI Saône 2014-2016 (qui se prolonge vers le TRI

de Lyon, couvert par une stratégie propre). Enfin, lors d'une consultation écrite organisée au cours du premier trimestre 2014, les principaux acteurs de ce territoire (communes et EPCI, services de l'État, établissements publics, syndicats) se sont unanimement déclarés favorables au schéma d'organisation proposé.

Le copilotage de la stratégie locale est assuré par l'EPTB Saône Doubs, animateur de la démarche, et la DDT de Saône-et-Loire.



¹ En application de l'article R566-14 du CE

3-2 Objectifs pour la stratégie locale de gestion des risques d'inondation du Val de Saône

Les objectifs de la stratégie locale de gestion des risques d'inondation du Val de Saône sont répartis en 5 catégories établies en cohérence avec les grands objectifs du PGRI Rhône-Méditerranée et du projet PAPI Saône.

GRAND OBJECTIF 1

Mieux prendre en compte le risque dans l'aménagement et maîtriser le coût des dommages liés à l'inondation

- 1.1** Respecter les principes d'un aménagement du territoire intégrant les risques d'inondation.
 - 1.1.1 La révision des PPRI constitue l'un des principaux objectifs de la politique de prévention des inondations sur le Val de Saône.
 - 1.1.2 Connaissance et réduction de la vulnérabilité sur le territoire.
- 1.2.1 Poursuivre l'action menée dans le cadre du PAPI portant sur l'étude et la localisation des enjeux en zone inondable.
- 1.2.2 Encourager les porteurs de SCoT à intégrer dans leurs projets un diagnostic territorial de vulnérabilité.

GRAND OBJECTIF 2

Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques

- 2.1** Rechercher la mobilisation de nouvelles capacités d'expansion des crues.
 - 2.1.1 Étudier l'opportunité d'abaissement du casier de Chalon nord (déversoir de Damerey) qui pourrait offrir de nouvelles capacités d'expansion des crues permettant de réduire significativement le coût des inondations (pour les crues d'occurrence 20 à 50 ans) sur le TRI du Chalonnais.
- 2.2** Restaurer les fonctionnalités naturelles des milieux qui permettent de réduire les crues.
 - 2.2.1 Engager une réflexion sur l'avenir des petits ouvrages, et proposer une politique de gestion commune (petites digues agricoles du Val de Saône), en accord avec leurs structures gestionnaires.

GRAND OBJECTIF 3

Améliorer la résilience des territoires exposés

- 3.1** Préparer et améliorer la gestion de crise.
 - 3.1.1 Veiller à l'actualisation du plan ORSEC inondation, à montée en puissance de la mission référent départemental inondation, à l'amélioration de la coordination avec le service de prévision des crues Rhône amont Saône...
 - 3.1.2 Inciter l'ensemble des communes à réaliser des plans de communaux de sauvegarde.
- 3.2** Développer la conscience du risque.
 - 3.2.1 Poursuivre les actions menées dans le cadre des PAPI Saône : développement d'un observatoire des inondations comme outil de partage de la connaissance et de la mémoire du risque, assistance aux communes pour l'information préventive réglementaire.
 - 3.2.2 Améliorer la connaissance de la vulnérabilité des réseaux publics (transport, énergie, eau potable et communication) ainsi que sur les problèmes d'accessibilité des hameaux isolés les plus fortement et fréquemment inondés (étude sur les rehaussements routiers).

GRAND OBJECTIF 4

Organiser les acteurs et les compétences

- 4.1** **Mise en place d'une gouvernance pour la stratégie locale du TRI.**
 - 4.1.1 Faire émerger une gouvernance pérenne pour assurer la mise en œuvre de la stratégie, en coordination avec celle du PAPI.
 - 4.2 **Favoriser la constitution d'un système de protection unique pour une même zone cohérente protégée et la structuration des acteurs.**
 - 4.2.1 Constituer un système de protection géré par un gestionnaire unique disposant de moyens adaptés sur le secteur de Chalon nord.
 - 4.2.2 Structurer les acteurs de l'eau présents sur le périmètre de la stratégie au regard de la nouvelle compétence GEMAPI.

GRAND OBJECTIF 5

Développer la connaissance sur les phénomènes et les risques d'inondation

- 5.1** **Développer la connaissance sur les phénomènes et les risques.**
 - 5.1.1 Compléter les études des crues de la Veyle impactant le TRI du Mâconnais.
 - 5.1.2 Partager la connaissance sur les risques, via notamment le développement d'un observatoire des inondations.